

N° de déclaration d'existence auprès de la préfecture de la région Ile de France : 11 75 43587 75

Déclaration en préfecture de police de Paris Le 24/05/07

N° d'ordre : 07/2102

N° de dossier : 00181526

PROGRAMME DE FORMATION

DEFINITION DU METIER DE COURTIER EN TRAVAUX ET

IMPORTANCE JURIDIQUE D'EN CONNAITRE LE PERIMETRE D'EXERCICE L'UNIVERS BATIMENT

Objectif Général

- Maitriser les limites des missions dans le métier
- Prendre en compte les points essentiels pour l'élaboration de documents divers
- Connaître la représentation du métier actuellement en France
- Appréhender l'univers bâtiment quant aux acteurs, aux marchés et au vocabulaire adapté

Programme *Durée* : 18 h sur 3 jours

Qu'est ce que le Courtage en travaux

- Pourquoi la notion de "Courtage"?
- La législation relative au Courtage
- Les missions qui ne relèvent pas du Courtage
- La relation avec le prospect et le Client
- La relation avec le partenaire entreprise
- Les obligations du Courtier (matière de conseil et information)

Les points contractuels

- Les bonnes réponses:
 - relatives à la couverture juridique
 - relatives à la recherche et la sélection d'entreprises
 - relatives à la maîtrise d'œuvre
 - relatives au circuit des acomptes et autres documents
 - Sur diverses autres demandes

Etudes de cas - juridique de niveau 2

- Avec l'appui de situations vécues :
 - La justification du code de déontologie
 - Les engagements des différents acteurs dans un projet de travaux
 - La retombée de l'entreprise défaillante
 - La gestion des informations remises par le prospect
 - L'abandon de chantier
 - Les règles de la sous-traitance

L'univers du bâtiment

- Les acteurs dans le bâtiment et leurs rôles respectifs
- Les particularités des marchés dans le bâtiment
- Les règles à respecter pour présenter un bon devis
- Les entreprises du bâtiment en France
- La terminologie dans le bâtiment
- Les phases dans un projet de travaux et la position du courtier dans chacune de ces phases
- La réception de chantier

La conclusion

- Liste des supports indispensables
- Les garanties à prendre en qualité de Courtier
- La responsabilité du chef d'entreprise

Public concerné

Responsable d'entreprise de Courtage en travaux
Salarié d'entreprise de courtage (qualité de commercial)

Pré requis

Connaître le quotidien d'une entreprise

Méthode pédagogique

L'art du questionnement
Ecoute active et reformulation
Etude de cas

Coût de la formation

Montant net par participant pour la session 1 500 euros HT

La Fédération Française du Courtage en Travaux est assujettie à la TVA

Intervenants

Maitre Sylvain MAZEAU
Denis AUDUREAU

Avocat travaillant depuis 5 ans dans le courtage travaux
Formateur dans le courtage travaux